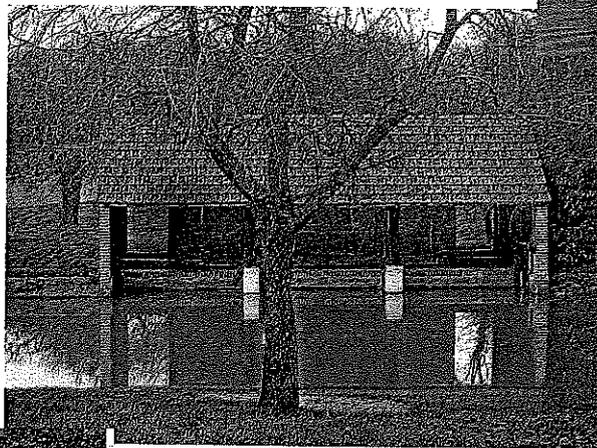


TURNY

Notre commune

LE LAVOIR
DU FAYS AU
COURS DES
ANNÉES...



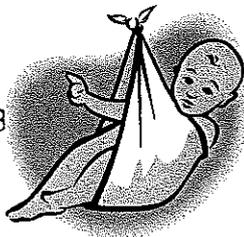
I.S.S.N.
37/P/01

Imprimé
par
nos soins

MARS 2004

Etat civil des mois de Novembre 2003 à Février 2004

- . Maxence DESRÉ, le 24 Novembre 2003
- . Julien DARDON, le 27 Décembre 2003
- . Aurélien DARDON, le 27 Décembre 2003
- Axelle COLLINET, le 23 Février 2004



Toutes nos félicitations aux parents

Equipe de rédaction:

Michèle Bezançon
Corinne Bourgoïn
Jean Chollet
Gisèle Corgeron
Stéphane Gallois

Directrice de publication:

Marie-Christine Hennon

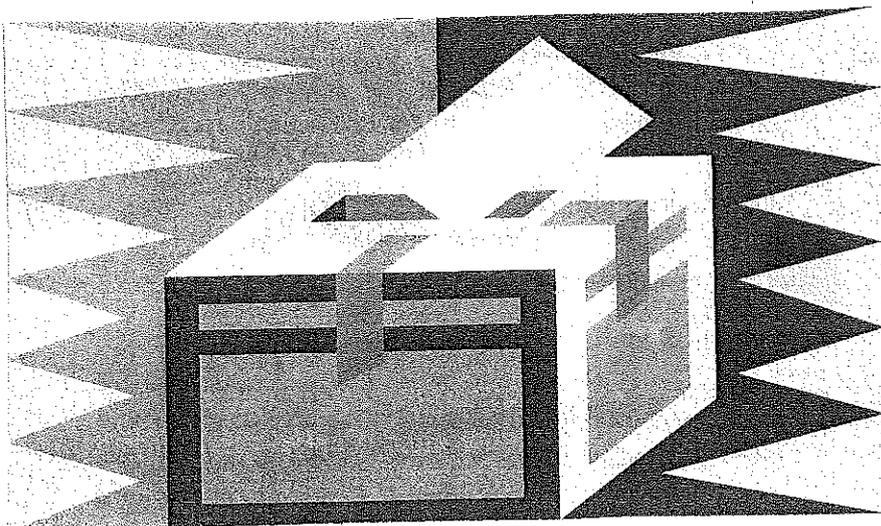
COMMUNIQUÉ DE LA MAIRIE

ÉLECTIONS RÉGIONALES

Les élections régionales auront lieu les dimanches 21 et 28 mars 2004. Le bureau de vote se tiendra comme à l'accoutumée à la salle des fêtes et sera ouvert de 8 h00 à 19 h 00, les habitants de Turny sont appelés à voter pour élire leurs conseillers régionaux, 1829 conseillers seront élus en France pour 6 années, à la proportionnelle.

Le canton de Briennon ne votera pas pour élire les conseillers généraux. Ces élections ayant eu lieu en 2001.

Pour voter, vous devez présenter votre carte d'électeur ou à défaut une pièce identité. Les procurations sont toujours à établir à la gendarmerie de Briennon sur Armançon.



L'équipe de rédaction remercie Antoine Delouhans pour son article sur les élections régionales.

Merci à Gisèle Santandreu de nous avoir confié des photos du lavoir du Fays .

COLLECTE AU PORTE À PORTE DES ENCOMBRANTS



Pour cette année 2004 la collecte au porte à porte des encombrants se fera:

mercredi 12 mai
vendredi 8 octobre

Nous vous rappelons que vous devez sortir les encombrants la veille au soir de la collecte.

SOMMAIRE

État-civil	p. 2
Élections régionales	p. 2
Restriction d'eau	p. 2
Collecte des encombrants	p. 2
Compte-rendu du conseil municipal du 29 Octobre 2003	p. 3 à 11
BAFA	p. 11
Compte-rendu du conseil municipal du 17 Décembre 2003	p. 12
Club de l'Amitié	p. 13
Compagnie du Parapluie	p. 13
Loto du Patrimoine	p. 13
Matériel acquis en 2003	p. 14
Turny, un village qui bouge?	p. 15
Travaux réalisés en 2003	p. 16
Père Noël contre Filoutasse	p. 17
Des êtres mystérieux...	p. 17
SIVU du Créanton et de la Brumance	p. 18 à 19
Reines et rois d'un jour	p. 19
Les résultats des concours	p. 20
Le mot du maire	p. 21 à 22
Journées portes ouvertes dans les entreprises artisanales	p. 22
Les news du Moto club	p. 23
Les élections régionales	p. 24
Un grand merci à mme Bouillon	p. 25
ADMR	p. 26
Ils auraient eu 100 ans cette année	p. 26
Les pompiers en quelques chiffres	p. 27
Christelle, pompier à Turny	p. 27
Turny à la recherche de son passé	p. 28

Amies lectrices, amis lecteurs,

2003 s'en est allée laissant place à 2004 déjà bien lancée sur les rails.

L'époque des bons vœux échangés est derrière nous, reste à chacun d'entre nous à s'appliquer pour faire en sorte que 2004 rime avec santé, bonheur et réussite.

Chaque nouvelle année est un éternel recommencement pour beaucoup d'entre nous.

Il en est ainsi pour vos élus, qui en ce début d'année travaillent afin d'affiner les projets en cours ou d'en élaborer de nouveaux qui seront débattus au sein du Conseil Municipal.

C'est en ce début d'année que se tracent les grandes lignes des orientations budgétaires qui permettront les investissements des prochaines années.

En 2004, des crédits nécessaires devront être débloqués pour nos routes, bâtiments, réseau d'eau potable, éclairage public, forêt communale, équipements des écoles.

Les lenteurs administratives des décisions et des autorisations ne nous permettent pas d'agir aussi vite que nous le souhaiterions et il se passe parfois de longs mois avant d'aboutir.

Sont d'ores et déjà commandés pour 2004 : les travaux d'amélioration et d'enfouissement du réseau d'éclairage public, les travaux de renforcement du réseau d'eau potable ainsi que les travaux en forêt communale.

Votre Conseil Municipal devrait valider plusieurs projets pour les routes, les bâtiments et les équipements divers, il devra aussi prévoir les crédits nécessaires au règlement des dépenses courantes.

Tous ces travaux et ces équipements sont le fruit du travail souvent bénévole des élus qui ne comptent ni leur temps, ni leur énergie pour l'intérêt communal. A tous, j'adresse mes remerciements.

*Le Maire,
Marie-Christine HENNON*

Les personnes ayant des difficultés à lire le journal sont invitées à se faire connaître à la mairie afin de recevoir une édition en grand format.

COMPTE-RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2003

Les Membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 20 H 30, salle du Conseil, sous la présidence de Madame Marie-Christine HENNON, Maire.

Etaient présents : Mesdames Marie-Christine HENNON, Michèle BEZANCON, Corinne BOURGOIN, Gisèle CORGERON, Anne-Marie CRUNELLE, Messieurs Jean CHOLLET, Jean-Marc FOUCHER, Stéphane GALLOIS, Claude HUGOT, Yannic SANTANDREU, Gilles VIAUT.

Était absent excusé : Monsieur Luc DELOUHANS ayant donné pouvoir à Monsieur Stéphane GALLOIS

Était absent : Monsieur Jean-Charles LEFEVRE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc FOUCHER

Lecture du compte-rendu de la réunion du 25 août 2003 par Madame CRUNELLE.

Le compte rendu est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix).

L'ordre du jour de la présente séance est abordé.

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

1°/ DEMISSION D'UN ADJOINT

Madame le Maire informe le Conseil de la démission de son mandat d'Adjoint et de Conseiller Municipal de Monsieur Alain FROMONT pour raisons personnelles et professionnelles.

Elle tient à préciser que Monsieur FROMONT était un adjoint très disponible et sérieux et qu'elle a accepté sa démission avec regret.

Dans l'immédiat, Madame le Maire n'a pas l'intention de déléguer le suivi de la voirie, de la forêt et de l'urbanisme. Elle les reprend et se repose davantage sur Monsieur GALLOIS au niveau des finances à moins que le Conseil en décide autrement.

Madame le Maire demande au Conseil si celui-ci souhaite qu'un 4^{ème} adjoint soit nommé.

Le Conseil vote 11 voix contre

1 abstention : monsieur CHOLLET

2°/ ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SYNDICAT DES EAUX

Il faut remplacer Monsieur FROMONT qui était délégué titulaire. Madame le Maire propose de se présenter pour le poste de titulaire et de démissionner de son poste de suppléante. Monsieur Claude HUGOT propose sa candidature au poste de suppléant.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) :

- **la candidature de Madame HENNON au poste de déléguée titulaire**
- **la candidature de Monsieur HUGOT au poste de délégué suppléant**

3°/ STATUTS DU SIVU « SUD DE LA FORET D'OTHE »

Madame le Maire rappelle que l'objet de ce SIVU concerne le ramassage des ordures ménagères.

Lors de la précédente réunion du Conseil Municipal un projet de statuts a été adopté. Le SIVU s'est réuni le 20 octobre et certaines communes ont demandé à ce que certains points de ce projet soient modifiés.

Le Conseil doit se prononcer sur ces modifications.

- **Article 2 : « Le SIVU a pour objet de traiter collectivement tous les problèmes liés aux déchets des ménages »**

Il est demandé de rajouter « sélectivement ».

- Article 8 : « Le bureau du SIVU est composé au minimum du Président, de 2 vices Présidents, d'un secrétaire et de 4 autres membres ».

Il est demandé de modifier comme tel « Le Bureau du Syndicat est composé d'un membre par commune adhérente parmi lequel sera élu un Président, deux vices Présidents et un secrétaire ».

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) les modifications des statuts aux articles 2 et 8 telles que présentées.

4°/ ELECTION DES DELEGUES DU SIVU « SUD DE LA FORET D'OTHE »

Madame le Maire indique au Conseil qu'il faut élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Elle explique au Conseil que lors de la réunion du 20 octobre, la commune de TURNY n'ayant pas nommé ses délégués, il avait été proposé les délégués n° 1 et n° 2, le n° 1 représentant la commune au bureau du SIVU.

Madame le Maire propose sa candidature au poste de déléguée titulaire n°1 et Monsieur GALLOIS se porte candidat au poste de délégué titulaire n°2.

Monsieur CHOLLET se propose pour le poste de suppléant et Madame BOURGOIN pour le 2^{ème} poste de suppléant.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) l'élection de :

- . Madame HENNON au poste de déléguée titulaire n°1
- . Monsieur GALLOIS au poste de délégué titulaire n°2
- . Monsieur CHOLLET au poste de suppléant
- . Madame BOURGOIN au poste de suppléante.

Madame le Maire informe le Conseil qu'une prochaine réunion du SIVU aura lieu le 12 novembre 2003.

5°/ DECISIONS MODIFICATIVES

*** 1^{ère} décision modificative**

Elle porte sur une vente de bois en 1997 à l'entreprise MOLINARIO pour un montant de 18 614.03 €. Cette entreprise avait acheté une coupe, puis s'est rétractée. La Perception, informée par l'O.N.F., avait inscrit la recette et demandé à la commune d'émettre un titre.

Par la suite, la coupe a été vendue à une autre société. La recette ayant été inscrite 2 fois, il convient d'annuler le 1^{er} titre émis pour 18 614.03 €.

Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

. Article 673	+ 18 614.03 €
. Article 61522	- 10 000.00 €
. Article 6282	- 8 614.03 €

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) cette décision modificative.

*** 2^{ème} décision modificative**

Elle concerne l'étude du P.O.S. qui a été faite en 1997. Celle-ci n'ayant pas aboutie le Percepteur demande de l'amortir sur 5 ans jusqu'en 2007 en apportant les modifications suivantes :

. Article 6811 + 714.00 €
 . Article 28031 - 714.00 €

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) cette décision modificative.

*** 3^{ème} décision modificative**

Il était prévu 4 600 € pour les subventions à l'article 65738. Le Percepteur souhaite que ces subventions soient prélevées à l'article 6574.

. Article 65738 - 4 600.00 €
 . Article 6574 + 4 600.00 €

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) cette décision modificative.

6°/ REFECTION REGISTRES ETAT CIVIL

Madame le Maire rappelle que l'année dernière des registres ont été restaurés et qu'il a été prévu de poursuivre ce programme de restauration tous les ans en fonction des besoins.

Cette année, il nous faut relier les tables décennales des 10 dernières années, celles non reliées depuis 1953 et restaurer les registres les plus abîmés.

Deux prestataires ont été contactés par Madame CORGERON, dont l'Atelier du Patrimoine qui a rénové certains de nos registres l'an dernier et qui propose un devis de 6 353 € 63 pour tous les registres restant à rénover ainsi que les tables décennales.

Madame le Maire donne la parole à Madame CORGERON, qui montre au Conseil les registres qu'il conviendrait de restaurer d'urgence et fait lecture des devis détaillés de l'ATELIER DU PATRIMOINE :

. Reliures des tables décennales non réalisées depuis 1953 280.00 € HT, soit 334.88 € TTC
 (sachant que la réfection des 10 dernières années tombent à échéance cette année)

. Naissances de 1821 à 1840	487.00 € HT,	soit 582.45 € TTC
. Mariages de 1821 à 1840	478.00 € HT,	soit 571.69 € TTC
. Décès de 1821 à 1840	483.20 € HT,	soit 577.91 € TTC

Total 2 066.93 € TTC

Madame CRUNELLE demande ce qu'il en est de l'autre prestataire. Il lui est répondu que son devis est un peu moins élevé mais qu'il n'a même pas pris la peine de regarder l'état des registres, ce qui ne fait pas très sérieux.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) la réfection des registres par l'Atelier du Patrimoine pour un montant total TTC de 2 066.93 € TTC et décide d'affecter la dépense en section d'investissement.

7°/ MAIN COURANTE ESCALIER ECOLE MATERNELLE

Madame le Maire explique qu'une partie de la rampe de l'école maternelle n'est pas adaptée à la sécurité des enfants.

Madame le Maire indique au Conseil que plusieurs devis ont été demandés et en fait lecture :

SARL LA FORET D'OTHE	158.00 € HT, soit 188.97 € TTC (sans la finition)
SOCIETE VAL D'ARMANCE	554.00 € HT, soit 662.58 € TTC (finition comprise)
SOCIETE P.H.S.	478.50 € HT, soit 572.29 € TTC (finition comprise)

Elle demande au Conseil l'autorisation de signer le devis le moins cher et précise que les finitions seront faites par les employés municipaux.

Le Conseil autorise Madame le Maire à signer le devis le moins cher :

11 voix pour

1 abstention : monsieur VIAUT

8°/ RENOVATION – AMENAGEMENT DE LA MAIRIE

Madame le Maire explique que la rénovation concerne le bureau du Maire, le Secrétariat et la salle de Conseil Municipal plus la création d'un bureau pour les Adjointes, et qu'il s'agit, dans un premier temps, d'arrêter une enveloppe et non pas de choisir les artisans, en vue de monter un dossier de subvention.

Madame CORGERON prend la parole pour présenter la partie travaux. Elle précise que cela a été vu en commission et fait lecture des devis.

SALLE DU CONSEIL - TRAVAUX

. Chauffage	174.60 € HT (installation robinets thermostatiques)
. Peinture	3 768.05 € HT
. Rénovation du sol	1 566.00 € HT
. Faux plafond	7 045.19 € HT
. Peinture hall d'entrée	3 638.23 € HT
+ couloir	
TOTAL	16 192.07 € HT + imprévus

BUREAU MAIRE ET ADJOINTS – TRAVAUX

. Faux-plafond	}	
. Electricité	}	6 803.18 € HT
. Peinture		3 878.81 € HT
. Portes		1 727.44 € HT
. Fenêtres et volets		1 148.00 € HT
. Chaufferie		5 671.49 € HT (changement chaudière + annexes)
TOTAL		19 228.92 € HT

Monsieur GALLOIS prend la parole en ce qui concerne le mobilier.

MOBILIER SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – SECRETARIAT – BUREAU DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Prévoir une enveloppe globale de	1 3 000.00 € HT
TOTAL HT	48 420.00 € HT
Prévoir 10 % divers imprévus	4 842.00 € HT
Enveloppe globale TTC	63 702.65 € TTC

Madame le Maire demande au Conseil de voter l'enveloppe et de l'autoriser à monter le dossier de subvention.

**Le Conseil Municipal vote l'enveloppe de 63 702.65 € TTC et autorise Madame le Maire à monter le dossier de subvention : 10 voix pour
2 abstentions messieurs HUGOT et SANTANDREU**

9°/ FERMETURE ACCES PARC SALLE DES FETES

Suite à la pose du grillage afin de protéger les enfants du ruisseau, Monsieur FROMONT avait proposé la mise en place d'une barrière afin d'éviter l'entrée intempestive des véhicules à l'arrière de la Salle des Fêtes. Le Conseil Municipal avait souhaité étudier la possibilité d'un portail + portillon.

Lecture des devis est faite :

- | | |
|--|--------------------|
| - pour un portail en bois exotique | 2 680.00 € HT posé |
| - barrière de 4 m + 2 bornes fixées de chaque côté | 518.00 € HT |

Un débat s'installe pour savoir si le but est d'empêcher le passage non autorisé des voitures ou de protéger les enfants de l'accès au Chemin de Ronde.

Madame le Maire demande au Conseil s'il souhaite voir installer un portail plus portillon derrière la salle des fêtes.

Le Conseil vote 8 voix pour

**3 contre mme HENNON, messieurs GALLOIS et DELOUHANS
1 abstention monsieur SANTANDREU**

La réalisation des travaux sera différée en attente de devis supplémentaires.

10°/ CONSTRUCTION ABRIS BUS

Madame le Maire rappelle qu'il manque un abri bus au lotissement, aux Maraults et à Courchamp.

Le principe retenu par la Commission est un abri bus en bois. A ce jour, tous les devis ne sont pas arrivés.

Madame le Maire propose au Conseil de donner son avis sur le principe d'un abri bus en bois.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) pour le principe d'un abris bus en bois.

11°/ PONCEAU CHEMIN DES LAIRIS

Madame le Maire explique que celui-ci est dégradé et qu'il convient de le réparer.

Quatre entreprises ont présenté des devis pour la réfection de ce pont.

Destruction totale du pont – Déviation de la Brumance pendant les travaux

- | | |
|--|-----------------|
| . l'entreprise MANSANTI pour un montant de | 11 754.89 € TTC |
| . l'entreprise TRS pour un montant de | 15 089.69 € TTC |
| . l'entreprise BELTRAMELLIN pour un montant de | 10 961.50 € TTC |

Réparation partie endommagée sans déviation de la Brumance

- | | |
|--|----------------|
| . l'entreprise MOUTURAT pour un montant de | 4 804.19 € TTC |
|--|----------------|

Un débat s'engage concernant le pont pour savoir s'il faut le réparer ou le refaire entièrement.

Il est également abordé la réfection du 2^{ème} pont sur cette même voie, l'entreprise MOUTURAT étant la seule à donner un devis, la décision est différée dans l'attente d'autres devis.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) la réparation du pont et retient le devis de l'entreprise MOUTURAT pour un montant TTC de 4 804.19 € TTC.

12°/ LE FAYS – DEMOLITION TRANSFORMATEUR – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC ET FRANCE TELECOM EN PARTIE

Il est prévu de démolir le grand transformateur et d'enfouir les réseaux à proximité de ce transformateur. L'Allée du Verger, la rue du Puits et la rue principale sont en partie concernées par cette opération.

Les travaux sont pris en charge par le Syndicat d'Electrification.

Le montant total des travaux s'élève à 97 290.00 € HT (chiffage approximatif).

La participation communale se monterait à 29 540.00 € HT plus l'avance de la TVA soit 31 625.00 € TTC.

Ne sont pas chiffrées la reprise des abonnés, soit 200 € par abonné et la pose des câbles TELECOM qui ne sont pas subventionnées par le SIER.

Monsieur SANTANDREU demande ce qu'il en est de l'ancien local France TELECOM utilisé avant « l'automatique » qui pourrait également être démolé. Madame le Maire indique qu'elle a travaillé sur le dossier et que FRANCE TELECOM l'a informée que la commune l'avait accepté par convention. Il a donc été demandé à FRANCE TELECOM d'envoyer une copie de cette convention. A ce jour, elle ne l'a toujours pas reçue.

Madame le Maire demande au Conseil s'il accepte la proposition des travaux de démolition du transformateur ainsi que l'enfouissement des réseaux sachant que la participation communale sera de l'ordre de 29 540.00 € HT.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) la proposition des travaux de démolition du transformateur et de l'enfouissement des réseaux.

13°/ ATESAT – Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire

Madame le Maire informe le Conseil que l'ATESAT est consécutive à la loi MURCEF du 11/12/2001 que le décret d'application date du 01/10/2002 et qu'elle vient en remplacement de l'A. T.G.C. (Assistance Technique à la Gestion des Communes) qui prend fin le 31/12/2003.

L'A. T.G.C. a coûté à la commune 638.04 € en 2003 et l'ATESAT coûtera un peu plus cher. La rémunération se fait en fonction du nombre d'habitants et des missions complémentaires choisies.

Prestations de base dans le domaine de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat sur lesquelles peuvent se greffer des missions complémentaires :

- Gestion du tableau de classement de la voirie. **Le relevé de voirie vient d'être réalisé sur Turny et expédié à la DDE. Il est donc inutile de retenir cette mission.**

- Etude et modernisation de la voirie communale : **rémunération + 35 %. Il est utile de retenir cette mission.**

- Programmation travaux de la voirie communale : **rémunération + 5%. Il est utile de retenir cette mission.**

- Assistance établissement diagnostic sécurité routière : **Il est inutile de retenir cette mission.**

Cette convention peut être signée pour une année et est reconductible 2 ans. Ce n'est pas obligatoire mais elle est mise à la disposition des communes qui n'ont pas les moyens humains et financiers d'avoir un service technique.

Le coût est de 0.75 €/habitant plus un pourcentage sur les missions complémentaires.

Les deux missions complémentaires que Madame le Maire souhaite voir ajouter à la mission de base sont donc l'étude et la modernisation de la voirie communale ainsi que la programmation des travaux de la voirie communale.

Madame le Maire demande au Conseil de procéder au vote.

Le Conseil autorise à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) Madame le Maire à signer la convention ATESAT avec les missions complémentaires d'étude et de modernisation de la voirie communale ainsi que la programmation des travaux de la voirie communale.

14°/ QUESTIONS DIVERSES

Madame CRUNELLE demande à prendre la parole concernant la route de la Tuilerie. Madame le Maire indique qu'il a été procédé à un nettoyage du caniveau et que les pompiers, dans le cadre d'une prochaine manœuvre, vont tenter de déboucher les canalisations du caniveau. Quant à l'état de la route, le nécessaire sera fait dès que possible.

A 23 H 10, Madame CRUNELLE quitte la salle.

• ASSEDIC

Madame le Maire informe le Conseil qu'il serait souhaitable que la commune adhère à l'assurance chômage pour éviter d'avoir à prendre en charge les indemnités chômage dues en cas de rupture du contrat de travail d'un contractuel.

Le délai de carence est de 6 mois.

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) le principe de la convention ASSEDIC et autorise Madame le Maire à la signer.

• PROJET DE CREATION MEDIATHEQUE

Afin de pouvoir l'inscrire dans les prochains travaux de commission, Madame le Maire demande au Conseil s'il est favorable à la création d'un espace médiathèque et donne la parole à Monsieur GALLOIS qui explique qu'il serait mis un ordinateur à la bibliothèque afin qu'Internet et un traitement de texte soit mis à la disposition du public.

Coût : 1 500.00 € environ.

Le Conseil accepte le principe de cette étude

**10 voix pour
1 abstention**

Mme CORGERON

• DEMISSION D'UN SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE

Madame le Maire informe le Conseil de la démission de Monsieur Jérôme QUIGNARD du Corps de Sapeurs Pompiers Volontaires de Turny.

• INFORMATION D'UN COURRIER RECU EN MAIRIE

Madame le Maire rappelle qu'elle a joint aux convocations de la réunion du Conseil un double d'un courrier reçu de Monsieur Marcel CHIGNARDET. Elle n'en fera donc pas lecture.

Madame le Maire s'est rendue sur place en compagnie de Monsieur CHIGNARDET et d'un représentant de la L.P.O. Elle a pu constater qu'effectivement des chemins communaux ont été mis en culture. De même un chemin qui délimitait la commune de Turny et de Venizy a également disparu. Madame le Maire en informera son collègue de Venizy.

Au printemps prochain, il sera fait le tour des chemins ruraux et en collaboration avec la D.D.A. les arrêtés nécessaires seront pris. Chaque personne en infraction sera mise en demeure de rétablir ces chemins.

• INFORMATIONS DIVERSES

- Les travaux d'enduits sur les chemins communaux sont faits : . Route de Venizy
. Route du Fays à Chailley
. Saudurant

- Les travaux Chemin du Melot et rue de la Croix St-Pierre viennent d'être réalisés.
- Début de semaine prochaine, commencement des travaux de l'éclairage public au Bas-Turny
- Changement de l'armoire de l'Hôpital dans les mêmes moments.
- La classe de l'école primaire a été rénovée pendant les vacances.
- Les travaux de l'atelier communal ont été réalisés.

Madame le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Monsieur SANTANDREU signale des nids de poule sur la route St-Mathieu en face de la Mare.

Monsieur GALLOIS informe le Conseil qu'il travaille sur le dossier « cuisine Salle des Fêtes », la commission a étudié l'implantation et veut savoir si le Conseil est d'accord pour qu'il poursuive le travail. Il lui est répondu que oui.

N'ayant plus d'autres questions, **Madame le Maire demande le huit clos** pour aborder un autre sujet. Ce sujet concerne un droit de préemption suite à saisie probable.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) de traiter le sujet à huit clos.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) de ne pas user de son droit de préemption.

L'OPAC n'étant pas intéressée par ce genre de produit, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) de ne pas lui déléguer son droit de préemption.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 23 H 45.

BAFA

Le Comité Départemental FSCF de l'Yonne organise des formations au BAFA

FORMATIONS :

- GÉNÉRALE

du 17 au 24 AVRIL 2004 ou du 26 JUIN au 3 JUILLET ou du 24 au 31 JUILLET 2004
(en internat et pension complète à Champignelles 89)

- D'APPROFONDISSEMENT

du 26 AVRIL au 1^{ER} MAI 2004 (en internat et pension complète à Malicorne 89)
suivant trois thèmes au choix :

- Petits et grands jeux
- Le conte en CVL
- Pré ados-Ado

Le diplôme du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur de centres de vacances et de loisirs) est indispensable pour assurer les fonctions de moniteur (monitrice) de centre de loisirs.

Renseignements et inscriptions

Comité Départemental FSCF de l'Yonne
12 Bd Galliéni
89000 AUXERRE
03.86.72.11.27 OU 03.86.72.09.70

COMPTE-RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2003

Les Membres du Conseil Municipal convoqués en urgence se sont réunis à 20 H 30, salle du Conseil, sous la présidence de Madame Marie-Christine HENNON, Maire.

Etaient présents : Mesdames Marie-Christine HENNON, Michèle BEZANCON, Corinne BOURGOIN, Anne-Marie CRUNELLE, Messieurs Jean CHOLLET, Luc DELOUHANS, Jean-Marc FOUCHER, Claude HUGOT, Gilles VIAUT.

Etaient absents excusés : Madame Gisèle CORGERON ayant donné pouvoir à Madame Michèle BEZANCON et Monsieur Stéphane GALLOIS ayant donné pouvoir à Monsieur Gilles VIAUT.

Etaient absents : Messieurs Jean-Charles LEFEVRE et Yannic SANTANDREU.

Secrétaire de séance : Monsieur Claude HUGOT.

SUJET A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire remercie les membres du Conseil de s'être déplacés dans l'urgence dans un délai aussi court mais légal et explique à ceux-ci qu'il faut prendre une délibération car il n'y a pas assez d'argent de prévu au chapitre pour le paiement des salaires et des charges sociales.

Elle indique qu'il n'y a rien de grave et qu'il s'agit juste d'une d'écriture comptable.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil s'ils sont d'accord pour délibérer dans l'urgence.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) de délibérer dans l'urgence.

Décision modificative

Cette décision modificative porte sur les frais de personnel et les charges sociales.

En ce qui concerne : le personnel non titulaire, article 6413, il manque 18 300.00 €
le personnel titulaire, article 6411, il manque 10 000.00 €

Il est précisé que toutes les factures reçues au 10/12/03 sont réglées. Seules celles qui arrivent après cette date seront réglées sur l'exercice 2004, des crédits peuvent donc aisément être prélevés pour permettre la décision modificative suivante :

. Article 60622 (carburants)	- 2 500.00 €
. Article 60631 (fournitures entretien)	- 1 000.00 €
. Article 60636 (vêtements de travail)	- 1 000.00 €
. Article 611 (contrat prestations avec entrep.)	- 2 800.00 €
. Article 61524 (entretien bois et forêt)	- 5 000.00 €
. Article 6188 (autres frais divers)	- 3 500.00 €
. Article 6226 (honoraires)	- 1 500.00 €
. Article 6228 (rémunérations diverses)	- 2 000.00 €
. Article 6282 (frais de gardiennage)	- 9 000.00 €
. Article 6413	+ 18 300.00 €
. Article 6411	+ 10 000.00 €

Madame le Maire demande s'il y a des questions ou observations, personne ne prenant la parole, elle propose de passer au vote.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) cette décision modificative

La séance est levée à 21 H 05.

CLUB DE L'AMITIÉ

Ne désespérez pas !

Le beau temps sera bientôt là et vous allez pouvoir ressortir vos barbecues !

Les membres du Club de l'Amitié vous informent de la date de leur assemblée générale qui aura lieu

dimanche 14 mars 2004.

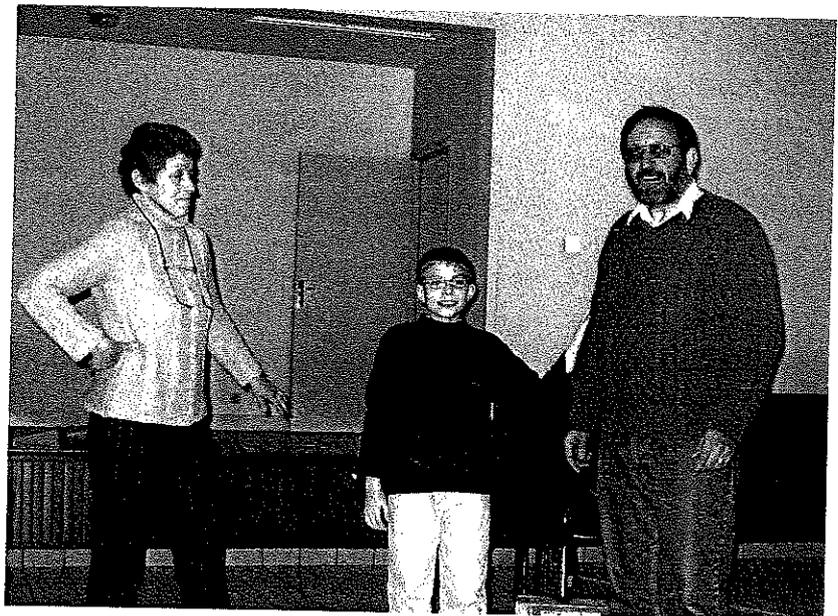
Comme de coutume cela se passera à la salle communale.

Nous aimerions partager cette journée avec vous. C'est avec joie que nous vous recevrons. Les années passent et le Club continue sa route. Toute bonne volonté est acceptée.

Après la réunion il y aura un repas d'amitié et nous espérons vous y accueillir, les coordonnées seront affichées en temps voulu.

L'après-midi du 14 mars sera, nous l'espérons, un bon souvenir.

À bientôt



Le bureau

La Compagnie du PARAPLUIE sait qu'il ne pleuvra pas le premier week-end d'avril et vous invite à réserver une de ces trois dates (ou les trois) pour venir partager leur «barbecue» à l'occasion de leur nouveau spectacle intitulé:

«Moi, Martin - Toi, ma femme»,
une comédie en 2 actes de Thierry François

VENDREDI 2 AVRIL à 21h
SAMEDI 3 AVRIL à 21h
DIMANCHE 4 AVRIL à 15h

Réservations à partir du 18 mars :
au **06 60 81 98 22** (toute la journée)
ou au **03 86 56 28 09** (après 19 h)

LOTO DU PATRIMOINE

Samedi 6 Mars s'est déroulé le traditionnel Loto des Amis du Site et du Patrimoine de Turny.

Près d'une centaine de joueurs à l'écoute d'Alain rêvent déjà d'une semaine à la montagne...



De nombreux lots sont venus récompenser les vainqueurs.

Et n'oubliez pas!
Le 21 août aura lieu le
Rallye promenade-découverte
Réservez d'ores et déjà votre
journée!

Et voici une heureuse gagnante, outre ses gains personnels, elle a permis à une personne absente à la soirée de gagner le séjour à la montagne.

CJ



En 2003, votre commune a acquis du matériel, pour permettre à chacun de travailler.

Le comité de rédaction ayant émis le souhait de rédiger un article sur les réalisations de l'année 2003, je vais donc m'attacher à rappeler non seulement les achats mais aussi les raisons qui nous ont fait acquérir ces différents matériels. Mon but, en tant qu'adjoint chargé du matériel, est de donner à nos employés communaux et à ceux qui interviennent dans la vie de la commune, les moyens de travailler dans des conditions correctes.

Dans les premiers mois de 2003, un nouveau photocopieur est arrivé à la mairie, ce fut un simple remplacement du matériel précédent devenu coûteux en réparation et en entretien. Une opportunité de dernière minute, proposée par Yonne Copie, nous a permis de disposer d'un outil plus performant à moindre coût. Rappelons qu'environ 60 000 copies sont réalisées par an pour les services municipaux et les associations de la commune. A titre d'exemple, l'édition d'un bulletin comme celui que vous avez entre les mains nécessite plus de 9000 copies. Heureusement, et cela facilite la tâche, le photocopieur effectue les copies recto verso, trie et agrafe automatiquement.

Achat de printemps par excellence, un pulvérisateur (appareil pour le désherbage) a été acquis pour nos employés de voirie. Jusqu'ici, ils travaillaient avec un appareil de 5 litres, peu précis dans son débit et nécessitant de multiples rechargements et manipulations. Il a donc été choisi un appareil de 100 litres pouvant être tracté derrière la tondeuse ou en poste fixe grâce au moteur auxiliaire et au tuyau de 25 m sur enrouleur. Après quelques modifications de l'organisation habituelle et un stage de formation « spécial désherbage » d'un de nos agents, cette opération, toujours techniquement délicate, devrait se réaliser dans des conditions, plus efficaces, plus propres et donc plus écologiques.

Une pompe à eau a complété l'équipement des pompiers. Jusqu'ici l'un de nos pompiers utilisait son propre matériel pour vider caves et garages lors d'inondations. Cette pompe de 21 m³/h semble leur convenir et fut très utile pour assécher le ru du chemin de ronde avant curage. Elle pourra aussi être utilisée par nos agents communaux.

Achat plus technique : la commune s'est équipée d'un appareil photo numérique. Jusqu'ici les photos étaient effectuées par le matériel personnel de chaque « photographe ». La technique argentique

(traditionnelle), coûteuse et longue (puisque dépendante de la fin de la pellicule et du développement) ne permettait pas une utilisation optimale de cet outil de communication. Par ailleurs, cet appareil nous permet, outre les photographies des manifestations turoises pour votre bulletin municipal, d'agrémenter des dossiers de subventions, de suivre l'avancement de travaux ou de constater par l'image un état de dégradation par exemple.

Il est à noter pour être complet, l'achat de barrière de police (ou de sécurité), d'un poste à souder faisant défaut parmi les besoins communaux.

D'autres achats sont à prévoir et/ou à étudier pour 2004. Notons déjà le remplacement d'un micro-ordinateur effectué en janvier.

En 2004, nous allons réaliser l'aménagement de la mairie, accueil et bureaux pour permettre à chacun et tout d'abord à nos secrétaires de travailler dans des conditions correctes.

Nous nous renseignons actuellement pour envisager l'achat de matériel de sonorisation pouvant servir à l'église, au foyer communal ou lors d'autres manifestations (fête des écoles, 14 juillet, fête patronale...).

Une étude est en cours pour envisager la mise en place d'un point de consultation Internet (avec ADSL) et informatique (traitement de texte) en libre service, éventuellement accompagné de formations pour tous les âges.

L'aménagement de cuisine de la salle du foyer communal (avec réfrigérateurs, four, lave-vaisselle, etc.) est en cours d'étude par la commission.

Certes, il reste encore beaucoup à faire et chacun aimerait, certainement, que les choses aillent plus vite, mais il faut parfois composer avec les contraintes administratives et je prends personnellement beaucoup de précautions lorsque ce n'est pas mon argent mais celui du contribuable, donc le vôtre.

S.G.

TURNY, UN VILLAGE QUI BOUGE?

Il existe dans la commune quelques associations actives comme :

- L'amicale des pompiers,
- Les amis du patrimoine,
- Le tennis,
- La Compagnie du Parapluie (troupe de théâtre),
- Le club de l'amitié
- Le moto club

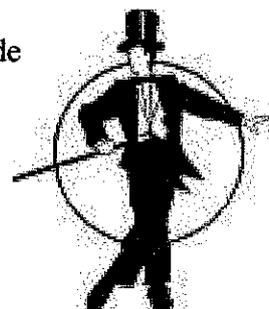
Puis d'autres associations moins actives voire en sommeil comme :

- l'Association des Jeunes de Turny,
- Le comité des fêtes.

Toutes ces associations loi 1901 se sont créées pour animer la commune avec pour objectifs de permettre aux jeunes et moins jeunes de faire du sport, de permettre aux personnes intéressées de re-découvrir le patrimoine du village...

C'est également pouvoir « profiter » des personnes bénévoles pour la distribution de colis de Noël,...

Pour que l'animation de notre village perdure et que les activités et manifestations rythment à nouveau notre quotidien, quelques personnes souhaitent mettre en place une association d'animation de village :



Pourquoi ne pas remettre sur pied le comité des fêtes d'antan ?

Ce comité permettrait de proposer et d'organiser des soirées repas tels que : choucroute, fruit de mer, ..., des soirées apéros/concerts.

Mais également de proposer des concours de belote, de tarot, également des randonnées pédestres, des marchés de Noël, de l'accueil pour les enfants après l'école, des kermesses et bals, thés dansants et carnaval.

Pour constituer ce type d'association 2 personnes, d'un point de vue statutaire, suffisent : un Président et un Trésorier.

Cependant afin de mettre en place ce type d'activité, mieux vaut que cette association soit constituée de personnes « bénévoles » motivées.



Pour nous aider à réaliser ce projet, nous sommes soutenus, conseillés et aidés par la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de l'Yonne, structure associative de loi 1901 qui fédère aujourd'hui 35 associations réparties sur tout le département avec des objectifs statutaires très divers.

Toutes les personnes intéressées par ce projet peuvent d'ores et déjà se faire connaître en mairie .

Tout au long de l'année... des travaux et des acquisitions

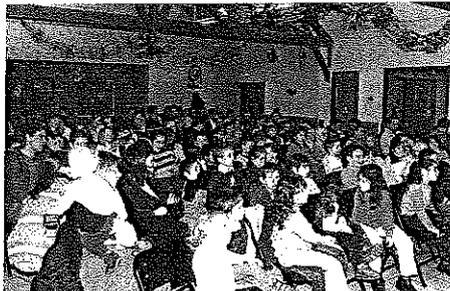
La commune réalise au cours d'une année, des travaux de rénovation ou construction importants, mais aussi l'entretien courant des biens communaux.

C'est ainsi que 2003 a vu réalisés :

- École maternelle
 - . une main courante dans l'escalier
 - . réparation ou mise en place de serrures
 - . réparation du chauffe-eau
 - . mise hors fuites des gouttières
 - . installation de stores
- Salle des Fêtes
 - . démolition de cheminée
 - . réparation sur toiture
 - . éclairage extérieur
 - . réparation de gouttières
 - . installation de stores
 - . installation d'une clôture
 - . installation sèches-mains
- Poste
 - . changement de serrure
 - . réparation du linteau d'une fenêtre
- Logement bâtiment de la poste
 - . main courante à l'intérieur
 - . intervention sur la porte extérieure
- Voirie
 - . réfection des routes
 - Le Saudurant/Chailley
 - Le Fays/Chailley
 - Turny/Venizy
 - . aménagements de voirie
 - Chemin du Grislar
 - Rue de la Croix St-Pierre
 - Chemin du Melot
 - . assainissement pluvial
 - Le Fays
 - Chemin du Grislar
 - Chemin des Perrières
 - . installation de panneaux routiers
 - . entretien du réseau d'éclairage public
 - . curage du rû
 - . entretien de la forêt communale et suivi des plantations et régénération
 - . fleurissements divers, taille des arbres, nettoyage caniveaux et bordures de routes
 - . entretien des chemins ruraux : fauchage, tontes
- École primaire
 - . réfection totale de la salle de classe
 - . électricité faux-plafond, chauffage, peinture
 - . installation d'un chauffe-eau
 - . changement de serrures
 - . réfection de la fermeture des fenêtres
 - . installation d'une vitrine d'affichage
 - . rénovation des W.C.
- Atelier communal
 - . mise aux normes de l'électricité
- Cimetière
 - . réfection du caveau provisoire
 - . nettoyage de l'ossuaire
 - . mise en place de tuiles sur le mur extérieur
- Eglise
 - . rénovation du mobilier
 - . remplacement tableau électrique et protections
- logement 1 Linant
 - . changement d'un volet roulant
 - . scellement de radiateur
- logement rez-de-chaussée Turny
 - . changement de radiateur

PÈRE NOËL CONTRE FILOUTASSE

C'est le samedi 13 décembre que Turny a eu l'honneur d'accueillir à la salle des fêtes deux immenses personnalités : Guignol en personne ainsi que le Père Noël ont ravis petits et grands.



Un public nombreux et chaleureux conquis par le célèbre Guignol



GUIGNOL, aidé par les enfants de Turny, affronte l'abominable FILOUTASSE. Il déjoue indiens, araignées géantes et autres pièges pour le plaisir de tous.



Une vue des coulisses: c'est à bout de bras que l'artiste maintient son public en haleine!

Comme tout bon spectacle de GUIGNOL, celui-ci se termine par une morale:

«Les méchants sont toujours punis!»

... À méditer...

CJ

DES ÊTRES MYSTÉRIEUX ONT ENVAHI TURNY...

Fées, princesses, Zorro, Blanche-Neige, indiens et cow-boys, papillons, clowns, infirmières, fantômes et sorcières, tous, petits et grands s'en sont donné à coeur joie.



Des vaches «folles»?

Les confettis rivalisaient avec les serpentins sur le rythme des danses proposées par «DISCO MOBILE». Bien malin serait celui qui pourrait dire qui, des enfants ou des parents, se sont le plus «éclatés»...

Tous avaient répondu présents à l'appel des maîtres et maîtresses des écoles de Turny et Chailley pour une soirée «magique» le 7 février à la salle des fêtes de Turny.



Clown ou coccinelle... très sérieux dans leur nouveau rôle...



Les avez-vous reconnues?



CJ

Le point sur le SIVU du CREANTON et de la BRUMANCE

Bilan année 2003 , projets année 2004

Après quelques années de somnolence, le S.I.V.U (syndicat Intercommunal à Vocation Unique) du CREANTON et de la BRUMANCE a repris ses activités.

Le S.I.V.U regroupe les 9 communes du Bassin versant, ce qui représente plus de 100 km de berges à gérer.

De nouveaux statuts ont été déposés en Préfecture en 2002.

Un bureau a été élu. François Genreau en est le Président, Jean-Louis LEPRUN, Maire de Mercy, le Vice-Président.

Le siège social est en Mairie de Champlost et l'étude ainsi que la surveillance des travaux ont été confiées à l'Institution de l'Entretien des Rivières du Bassin de la Seine.

Le S.I.V.U est composé d'un conseil, représenté par 2 délégués (conseillers municipaux) de chaque commune adhérente.

Il est assisté d'un Comité de Pilotage d'une quinzaine de membres (1 agriculteur par commune et des responsables d'Associations : pêche, environnement. ...).

Même s'il n'a qu'un avis consultatif, la connaissance du milieu de ce comité en fait un partenaire incontournable.

L'année 2003 n'a pas vu les réalisations prévues se concrétiser. Nous avons pris en effet un retard certain dans les objectifs fixés. A notre décharge, il faut reconnaître que le projet est ambitieux et que nous avons voulu absolument partir sur un état des lieux des plus précis et sur une étude financière des plus rigoureuses.

Une étude sur le terrain plus longue que prévue, des situations non envisagées à résoudre, des subventions ne correspondant plus à celles annoncées, ont également entraîné ce regrettable retard dans la réalisation du projet pluriannuel.

Le dossier sera définitivement « bouclé » fin Décembre et l'enquête publique va être lancée début 2004.

Elle concerne la remise en état des Rus :

- Du Moulin de Bailly (commune de Champlost sur environ 4.500m)
- De Cuchot (commune de Venizy sur environ 5.000m)
- De Linant (commune de Turny sur environ 7.500m)
- De Merdereau (commune de Briennon sur environ 8.000m)

En outre deux actions ponctuelles et urgentes porteront sur le ru d'Avrolles (commune de Bellechaume) et sur le ru des Vallées du Crot Boursier (commune de Mercy).

Le choix de la remise en état des 4 rus précités, n'est pas dû au hasard, il correspond à une volonté du S.I.V.U de travailler sur des ruisseaux présentant un profil intéressant (lits et cours très peu modifiés, végétation naturelle importante le long des berges).

Les travaux porteront essentiellement sur des plantes aquatiques en excès, petits curages ponctuels des embâcles, réparation des ouvrages maintenus servant à l'irrigation des prairies, aménagement ou suppression des autres, protection des berges par des techniques végétales ;arrachage de quelques souches instables et création, modification ou suppression d'abreuvoirs, fourniture et pose d'échaliers pour franchissement ou suppression de clôtures.

Une pêche électrique sera effectuée au printemps 2004, les riverains seront informés et devront donner leur accord par écrit.

Toute la durée de l'enquête publique un commissaire enquêteur sera chargé de présenter le dossier et de recueillir les avis de la population.

Le S.I.V.U. quant à lui, souhaitant la plus large concertation possible organisera avec le concours de l'institution des Rivières une réunion d'information avec les Propriétaires riverains dans chaque commune concernée.

Un courrier envoyé à chacun le préviendra de la date et de l'heure.

Le bureau remercie les agriculteurs qui dans le cadre des anciens C.T.E ont commencé à pratiquer l'implantation de bandes enherbées le long de certains rus, comme à Champlost le ru des Bois des Vignes Neuves ou le ru de Presles.

Il souhaite que cette pratique se développe au travers des futurs contrats d'agriculture.

Lors des reconnaissances sur le terrain, nous avons pu remarquer des berges complètement traitées, ne comportant plus aucune trace de végétation,

des souches détruites, brûlées, voire arrachées, des berges de petits rus complètement labourées jusqu'au lit.

De telles pratiques sont inadmissibles, en effet, elles vont à l'encontre des recommandations des services de la Police des eaux, de la D.D.A.F et favorisent le développement de l'eutrophisation (ce qui entraîne des embâcles dus à un excès de plantes aquatiques).

Si ces pratiques continuent, la Police des eaux sera saisie et une plainte sera déposée !

F. GENREAU

REINES ET ROIS D'UN JOUR

Le dimanche 11 janvier, les habitants de Turny se sont retrouvés à l'occasion de la traditionnelle galette des rois.

Après avoir présenté ses vœux à la population, Mme Hennon a fait le bilan des réalisations 2003, en particulier la réfection de la salle de classe primaire, et évoqué les projets pour l'année à venir : travaux à l'école, à la mairie, à l'église et à la voirie.

En présence de M. Bourgoïn, conseiller général et de Messieurs Delagneau et Rativeau (maires de Champlost et Bussy en Othe), elle a ensuite remis les prix aux lauréats des concours « Maisons fleuries » et « Décorations de Noël », les habitants de Turny s'étant encore surpassés afin de décorer la commune de jour comme de nuit (voir résultats page suivante).

Mme le maire a souhaité la bienvenue aux huit bébés nés en 2003 et salué la mémoire des huit personnes décédées.

C'est dans une ambiance conviviale que l'on a ensuite tiré les rois...

MB



Les lauréats des différents concours après la remise des prix sous les feux de la rampe..

CONCOURS : LES RÉSULTATS

Maisons fleuries

En ce qui concerne le concours des «Maisons Fleuries », le jury a arrêté 3 catégories :

- . la catégorie « façades »
- . la catégorie « habitations anciennes »
- . la catégorie « pavillons»

catégorie «façades»

- 1^{er} : Monsieur et Madame HANNIET bon d'achat de 30.00 €
- 2^{ème} : Monsieur et Madame BILLEBAULT bon d'achat de 25.00 €

catégorie « habitations anciennes »

- 1^{er} : Monsieur et Madame OLIVER bon d'achat de 30.00 €
- 2^{ème} : Monsieur et Madame SAUTEREAU bon d'achat de 25.00 €
- 3^{ème} : Madame ROYER bon d'achat de 20.00 €
- 3^{ème} ex aequo Madame FOURREY Annette bon d'achat de 20.00 €

catégorie « pavillons »

- 1^{ère} : Madame Raymonde VIAUT bon d'achat de 30.00 €
- 2^{ème} : Monsieur et Madame LARTIGUE bon d'achat de 25.00 €
- 3^{ème} ex aequo Monsieur et Madame CORGERON Bernard bon d'achat de 20.00 €
- 3^{ème} ex aequo Monsieur et Madame VOIRIN bon d'achat de 20.00 €
- 3^{ème} ex aequo Monsieur Gérard VIAUT bon d'achat de 20.00 €
- 3^{ème} ex aequo Monsieur Gérard GENTILHOMME bon d'achat de 20.00 €

Maisons décorées

En ce qui concerne le concours des maisons décorées pour Noël et le Nouvel An, le jury a également arrêté 3 catégories :

- . la catégorie « jour et nuit»
- . la catégorie «jour»
- . la catégorie « nuit»

Catégorie «décorations de nuit»

- 1^{er} prix Monsieur Gérard GENTILHOMME bon d'achat de 35.00 €
- 2^{ème} prix Monsieur et Madame CHAUSSIN bon d'achat de 30.00 €
- 3^{ème} prix Monsieur et Madame CONTASSOT bon d'achat de 25.00 €
- 4^{ème} prix ex aequo Monsieur et Madame FROMONT bon d'achat de 20.00 €
- 4^{ème} prix ex aequo Monsieur et Madame MARTIN bon d'achat de 20.00 €

Catégorie « décorations de jour»

- 1^{er} prix Monsieur et Madame CHARRON bon d'achat de 30.00 €
- 2^{ème} prix Monsieur et Madame PESCHEUX Philippe bon d'achat de 20.00 €
- 3^{ème} prix Monsieur et Madame GUYOT Didier bon d'achat de 15.00 €

Catégorie «décorations de jour et de nuit»

- 1^{er} prix Monsieur et Madame VOIRIN bon d'achat de 60.00 €
- 2^{ème} prix Monsieur et Madame ANTOINE bon d'achat de 50.00 €

Les lauréats ont tous reçu une fleur et un bon d'achat offerts par la commune à valoir au magasin Garden Flor de St-Florentin.

Encore une fois toutes nos félicitations .

LE MOT DU MAIRE...

Pour celles et ceux qui n'ont pas assisté la sympathique réunion des habitants de Turny à l'occasion de la galette des rois, vous pouvez retrouver ci-dessous le discours de Marie Christine Hennon.

« Bonjour à tous et bienvenue parmi nous.

C'est un honneur pour moi de vous recevoir aujourd'hui.

Au nom du Conseil Municipal et de moi-même, je vous présente, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, nos vœux les plus sincères et les plus chaleureux pour cette nouvelle année.

Que 2004 vous accorde la santé, qu'elle vous garde en sécurité et en paix, qu'elle permette la prospérité de vos entreprises et vous rende heureux en famille.

A Turny, en 2003

Nous avons accueilli de nouvelles familles à qui je souhaite la bienvenue.
Quelques mots à leur attention concernant notre commune.

Turny compte près de 800 habitants répartis dans le bourg et les hameaux de :
BAS-TURNY, L'HOPITAL, LINANT, COURCHAMP, SAUDURANT, LE FAYS et LES MARAULTS sur une superficie de 2 472 ha.

Nous avons la chance de posséder un patrimoine forestier relativement conséquent puisque notre forêt communale compte 324 ha, que le Conseil Municipal s'applique à entretenir au mieux afin de léguer cette richesse aux futures générations.

Nous possédons un tissu artisanal assez complet, puisqu'à Turny on trouve plombier, électricien, charpentier, menuisier, maçon, peintre en bâtiment, paysagiste, pompes funèbres, serrurier, taxi, etc...

Nous disposons d'une agence postale, d'une école primaire et maternelle, d'une bibliothèque et des services de vente à domicile : des épiciers, boucher-charcutier, poissonnier, fromager et boulangers de communes avoisinantes.

Vous pouvez également trouver à Turny, un club de Tennis, un club de Moto Cross, une Association du Patrimoine et du site, un Club du Troisième Age, une Association de Chasseurs, une Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural, un corps de sapeurs pompiers volontaires et une troupe de Théâtre Amateur.

Concernant les travaux que votre Conseil Municipal a bien voulu lancer dont certains sont achevés et d'autres en cours de réalisation, un bref bilan m'autorise à citer :

. de nombreux travaux sur les routes	70 000.00 € (aidés par des subventions)
. la rénovation de l'école primaire et son aménagement	17 000.00 € (aidée par des subventions)
. la mise en place de panneaux routiers	19 000.00 € (aidée par des subventions)
. des travaux d'investissement en forêt communale	14 000.00 €
. des travaux de mise aux normes d'électricité de l'Atelier Communal	2 000.00 €
. l'acquisition d'un véhicule C15 pour la voirie	9 000.00 €
. le renouvellement du matériel informatique et de bureau	6 000.00 €
. des travaux d'ébénisterie et d'électricité à l'église	1 200.00 €
. l'acquisition du matériel divers tels que moto pompe, poste à souder équipement pour les pompiers, pulvérisateur, barrières de sécurité	4 700.00 €

. l'enfouissement des réseaux à Bas-Turny 6 000.00 € (aidé par le Syndicat d'Electrification de Venizy et pour lesquels il reste 2 712 € à la charge de la commune).

Pour 2004:

Certains travaux sont déjà programmés, d'autres le seront très probablement, il s'agit :

- . de poursuivre l'aménagement de l'école primaire avec la création d'un préau et d'une clôture pour la cour de récréation,
- . de créer une cuisine pédagogique à l'école maternelle
- . de poursuivre l'installation de panneaux routiers
- . les travaux en forêt communale
- . de renforcer le réseau d'eau potable aux Maraults
- . de rénover la Mairie afin de la rendre plus fonctionnelle et plus accueillante
- . d'installer une cuisine équipée d'un matériel conforme dans la salle des fêtes
- . d'équiper d'abri-bus les hameaux qui n'en possèdent pas
- . d'enfouir une partie des réseaux au Fays
- . de relancer le programme de restauration de l'église tributaire des subventions publiques ainsi que le programme d'assainissement si là aussi les aides publiques nous y autorisent
- . il s'agira aussi de poursuivre la modernisation de la voirie communale
- . de lancer un programme d'éclairage public
- . la création d'un SIVU pour le ramassage des O.M.

Je voudrais, avant de conclure, remercier toutes celles et ceux qui participent activement à la vie communale :

- . Le Conseil Municipal
- . les Associations, les Sapeurs Pompiers Volontaires
- . le personnel communal
- . et les bénévoles et donateurs.

C'est également aujourd'hui l'occasion de remettre les récompenses des maisons fleuries et des maisons décorées. Ce fut un réel plaisir de parcourir notre commune et d'admirer les fleurs, les décors et les illuminations. 22 prix ont été décernés... (*Voir dans ce bulletin l'article concernant les concours « Maisons fleuries » et « décorations de Noël »*)

Je vous propose maintenant de nous retrouver autour du verre de l'amitié, en l'occurrence d'un bon cidre du Pays d'Othe, de savourer une délicieuse galette et de passer une excellente fin de journée.»

JOURNÉES PORTES OUVERTES DANS LES ENTREPRISES ARTISANALES

Dans le cadre de la Semaine Nationale de l'Artisanat, la Chambre de Métiers de l'Yonne en partenariat avec les organisations professionnelles et l'Éducation Nationale organise deux journées portes ouvertes dans les entreprises artisanales :

Mardi 16 mars

Mercredi 17 mars

Cette opération doit permettre aux élèves des classes de CM2 et de 6ème de notre commune de rencontrer des chefs d'entreprise et de dialoguer avec eux sur l'exercice de leurs métiers. Cette approche du monde économique sera pour certains élèves un premier contact avec le monde professionnel.

Un dossier de présentation de ces journées portes ouvertes est à votre disposition en mairie.

Communiqué fait à la demande de la Chambre des métiers de l'Yonne

LES NEWS DU MOTOCLUB

Le MOTO CLUB DE TURNY vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2004.

L'école de pilotage UFOLEP motocross organise sur le circuit de la pincette au FAYS un stage le dimanche 21 mars pour les débutants toute catégorie et les initiations (moins de 12ans) et 80 cm3.

Le motocross de TURNY comptant pour le championnat de l'Yonne ufolep aura lieu le
DIMANCHE 1er AOÛT

STAGES 2004

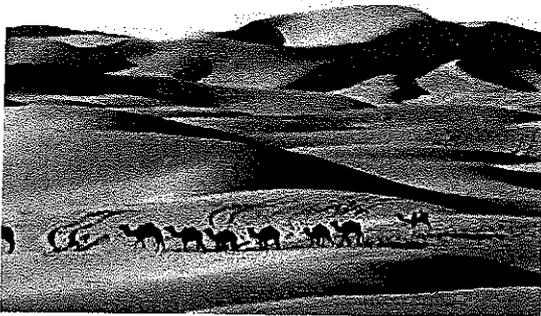
Minimum 2 stages obligatoires

PILOTES ADMIS : Initiations, 80 cm3 et débutants toutes cylindrées (1^{ère} année de course)

25 JANVIER: TOUCY , tous les pilotes.
07 MARS : LA BORDE(10) , uniquement les initiations.
14 MARS: PERCENEIGES, tous les pilotes.
21 MARS: TURNY , tous les pilotes.
04 AVRIL: BEINE, tous les pilotes.
10 JUILLET: BRASSY(58) , uniquement les initiations.

8H30 contrôle des licences et
remise de l'autorisation parentale
9H30 début du stage
12H00 repas
17H30 fin du stage

Le moto club
TURNY se tient à
votre disposition pour
tous renseignements
concernant la pratique
du motocross .



CHAMPIONNAT DE L'YONNE UFOLEP 2004

TURNY AU DAKAR !!

*Pascal MINAUX sociétaire du
motoclub a participé au rallye
PARIS DAKAR pour la première
fois sur une 525 KTM.*



Pascal est un amateur.
199 motos étaient au départ du rallye.
Il finit 60^{ème} sur 66 arrivants.
Pas mal! Bravo Pascal!

18 AVRIL	:	CHARNY
25 MAI	:	BEINE
06 JUIN	:	MÉZILLES
20 JUIN	:	MOLOSMES
11 JUILLET	:	BRASSY (58)
25 JUILLET	:	LA CELLE ST CYR
01 AOÛT	:	TURNY
?? AOÛT	:	BAR SUR SEINE (10)
05 SEPTEMBRE :		PERCENEIGE
12 SEPTEMBRE :		CHARMOY
03 OCTOBRE :		BRIENON

Dubois Dominique

LES ÉLECTIONS RÉGIONALES

Dans quelques semaines, ces 21 et 28 mars prochains, auront lieux les prochaines élections régionales. A cette occasion, pourquoi ne pas rappeler le but de notre vote.

Tout d'abord, les citoyens vont aux urnes pour élire les conseillers régionaux sur un mandat de six ans. Les élections sont régies par un scrutin de liste, (c'est à dire que les citoyens ne votent pas pour une personne mais pour une liste de personnes défendant les mêmes idées politiques) selon les principes des scrutins majoritaires et proportionnels.

Redéfinissons ces principes, afin que tout soit clair dans les esprits.

Le scrutin majoritaire est celui qui vise à définir les personnes ou listes (dans le cas présent), comme les « gagnants » des élections, selon le principe de la majorité absolue, soit, la moitié des suffrages exprimés, plus une voix.

Le scrutin proportionnel est construit sur le schéma suivant :
On établit le quotient électoral en divisant le nombre de suffrages exprimés par le nombre de sièges à pourvoir. On divise ensuite le nombre de voix obtenues de chaque liste par le quotient électoral. Les résultats donnent le nombre de sièges obtenus et le calcul est répété tant qu'il reste des sièges à pourvoir.

Un exemple sera plus clair pour expliquer le principe: soient 3 listes A, B, C, et 4 sièges à pourvoir.

Nombre de votants : 230 ; Bulletins blancs ou nuls : 30 ; Nombre de suffrages exprimés : 200 ;

Quotient électoral : $200/4 = 50$;

On divise tout d'abord le nombre de voix obtenues de chaque liste par le quotient électoral :

Liste A : 103 voix $\Rightarrow 103/50 = 2,06$ soit 2 sièges ;

Liste B : 52 voix $\Rightarrow 52/50 = 1,04$ soit 1 siège ;

Liste C : 45 voix $\Rightarrow 45/50 = 0,9$ soit 0 siège ;

De ces calculs, on constate que 3 sièges sont attribués, il reste donc 1 siège à pourvoir. On procède alors à une seconde répartition. Pour attribuer le dernier siège, on le donne fictivement à chacune des trois listes et on recalcule la moyenne :

Liste A : $103/(2+1) = 34,3$;

Liste B : $52/(1+1) = 26$;

Liste C : $45/(0+1) = 45$;

La liste C obtient ainsi la plus forte moyenne et se voit attribuer le dernier siège. D'où finalement : la liste A a 2 élus, les listes B et C en ont 1.

Les listes sont déposées au niveau régional, mais les candidats sont répartis entre les départements (on parle de « sections départementales ») constituant la région.

Si une liste obtient la majorité absolue au premier tour, elle obtient le quart de sièges à pourvoir, et les autres sièges sont répartis selon le principe du scrutin proportionnel, vu ci-dessus, entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages, sinon, on procède à un deuxième tour. Et l'opération se réitère comme au premier tour.

Que font nos élus? quels sont leurs rôles?

La décentralisation est un principe ayant pour but d'alléger les pouvoirs de l'Etat, en donnant plus de ce pouvoir aux plus petites administrations : régions, communes... Nos régions, et donc nos conseils régionaux se sont vus attribuer de nouveaux rôles, de nouveaux pouvoirs. Le conseil élit donc un président qui se charge du « pouvoir exécutif » au niveau régional. Le conseil élabore un plan régional ayant pour but de définir les objectifs de développement dans les domaines de l'économie, du social et du culturel régional. La région peut également intervenir dans les aides au développement des entreprises (créations, aides financières...) dans le but de servir au développement de celles-ci.

Elle détient la responsabilité de l'équipement et du fonctionnement du matériel non pédagogique des lycées et des établissements spécialisés (infrastructures, matériel informatique...), ainsi que de l'élaboration d'un programme en matière d'apprentissage et de formation professionnelle...

Cela n'est certes qu'un survol des activités de notre conseil régional, mais qui peut permettre à chacun de réaliser que notre vote a toujours une importance, que si nous voulons que nos élus nous « servent » comme nous l'attendons, il faut aller aux urnes, et faire parler nos voix. Le vote est un droit, mais avant tout un devoir, et le garant de la démocratie qui régit notre société.

Alors, aux urnes citoyens !!!

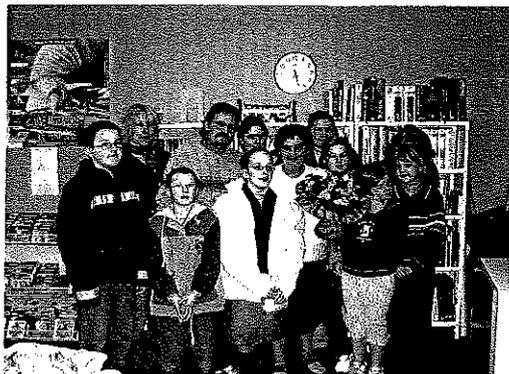
Antoine Delouhans (sur proposition du comité de rédaction)

UN GRAND MERCI À Mme BOUILLON !

En ce samedi 28 février, nous nous sommes retrouvés à la bibliothèque autour de Mme Bouillon pour fêter son départ à la retraite.

Marie-Christine Hennon a retracé les 5 années et demies au cours desquelles Geneviève Bouillon a oeuvré pour la commune. Par son accueil chaleureux, sa disponibilité totale, son extrême gentillesse, elle a su faire de notre bibliothèque un endroit prisé par tous.

Notre jeune retraitée a tenu à son tour à remercier la commune et les lecteurs (ses lecteurs) pour le plaisir qui lui a été donné durant son service.



C'est entourée des siens que Mme Bouillon se sent le mieux..



Comment mieux résumer l'accueil réservé aux lecteurs de Turny que par ce sourire?

Un cadeau offert par la commune ainsi qu'un offert par ses collègues ont précédé un pot de l'amitié qui a clos cet après-midi riche en émotions.

Mais alors? comment cela va-t-il se passer maintenant?

Très bien! Mme Bouillon ne nous lâche pas pour autant, c'est en tant que bénévole qu'elle tient à continuer à faire vivre la bibliothèque. Une nouvelle occasion de lui exprimer ici toute notre gratitude!

Nous entendrons encore longtemps les enfants quitter la bibliothèque en s'écriant: «au revoir mme Bouillon et merci pour les bonbons !» (qu'elle tient toujours à disposition pour les gourmands, petits et grands).

Les nouveaux horaires

En fait peu de changements:

Mardi de 10h à 12h et de 14h à 16h15

Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Jeudi de 10h à 12h et de 14h à 16h15

Samedi de 10h à 11h45 et de 14h à 17h

Seul changement: ouverture uniquement le 1er et le 3ème samedi de chaque mois

Mme Bouillon et la commune remercient messieurs et mesdames Mercadal, Delouhans et Passera pour leurs dons de livres à la bibliothèque.

ENCORE UNE ANNÉE BIEN REMPLEIE

Malgré un arrêt maladie de deux mois au cours duquel les prêts n'ont pas été comptabilisés, la fréquentation ne se dément pas.

prêts de livres: 5139 livres !

Fiction enfants: 2817

Documentaires enfants: 525

Fiction adultes: 1379

Documentaires adultes: 418

prêts de CD: 1846 !

Les CD recouvrent des domaines variés: répertoire traditionnel, jazz, rock, classique, enfants...

ADMR

*L'ASSOCIATION DU SERVICE A DOMICILE
ASSOCIATION ADMR DE CHAILLEY, 2 RUE DE L'EGLISE, 89210 VENIZY*

NOTRE MISSION

Créer, mettre en place, gérer des services d'aide à domicile et de soins à domicile pour tous les publics: familles ou personnes à la recherche d'une meilleure qualité de vie, personnes fragilisées par l'âge, le handicap ou les difficultés.
Depuis 1945, notre mouvement s'appuie sur des valeurs fortes: respect de l'autonomie, esprit d'entraide, volonté d'être près des personnes pour mieux répondre à leurs attentes.

A l'ADMR, nous avons toujours privilégié la proximité, c'est pourquoi, notre réseau est aujourd'hui si vaste.

BENEVOLE ADMR : UN ACTEUR DE TERRAIN

Notre association est animée par une équipe de bénévoles bien implantée dans leur localité: ils connaissent ses habitants, ses institutions, son économie.

POURQUOI ET COMMENT S'INVESTIR A L'ADMR

Vous aussi vous souhaitez participer à la création ou à l'animation d'un portage de repas, d'une halte garderie, d'un service de soins à domicile ou plus simplement aller à la rencontre des autres. Contre un peu de votre temps, nous vous offrons le plaisir d'agir avec d'autres bénévoles et des professionnels... avec beaucoup de convivialité!

UN METIER

L'Aide à Domicile a pour mission d'aider les familles, les personnes retraitées ou les personnes handicapées dans l'accomplissement des tâches et des activités de la vie quotidienne: ménage, repassage, courses, préparation des repas...

Auprès des personnes fragilisées par l'âge ou le handicap, l'Aide à Domicile apporte une aide pour les actes essentiels de la vie. Son rôle d'écoute et sa fonction relationnelle sont essentiels pour permettre à ces personnes de rester le plus autonome possible.

SES APTITUDES

- ~ Une écoute attentive aux besoins des personnes aidées
- ~ Des aptitudes à la relation, à la communication
- ~ Des capacités de travail en autonomie et en partenariat avec les bénévoles
- ~ Le sens des responsabilités
- ~ La maîtrise des techniques de vie quotidienne
- ~ Une grande adaptabilité

ILS AURAIENT EU 100 ANS CETTE ANNÉE...

BARBAT Suzanne
CHEREST Alice
DUBOIS Renée
DUCERF Maurice en 1904, il y a eu 16
FOURREY André décès et 4 mariages
GEOFFROY Georges
GUERBET Marcelle
MOREAU Marceau
PESCHEUX Albert

LES POMPIERS EN QUELQUES CHIFFRES ...

En 2003, vous avez certainement vu les pompiers de Turny lors des manifestations communales telles que la fête patronale, le 14 Juillet ou la fête du cidre. Mais ils ne sont pas là uniquement pour les festivités.

En effet, en 2003, ils comptent à leur actif 16 interventions réparties ainsi :

8 interventions sur feux : 4 pour des feux de cheminée, 4 pour des feux de chaumes ou de bois.

1 intervention pour une inondation

7 interventions pour détruire des nids d'insectes

Les pompiers ont effectué également 10 manœuvres au cours de cette même année. Elles sont de 2 types :

Les unes ont pour but de vérifier le bon état de marche des bornes à incendie de tous les hameaux et du bourg, avec nettoyages des réseaux d'eau pluviale afin que l'eau soit utile à quelque chose. Dans ce cadre, les pompiers de Turny ont effectué une manœuvre « grandeur nature » avec les pompiers de Saint Florentin. Celle-ci a eu lieu sur le site de l'entreprise « La Forêt d'Othe » et a permis notamment de tester le point de puisage dans la Brumance, par la motopompe, sur zone à risque ainsi que l'efficacité de vos pompiers.

Les autres manœuvres ont eu pour but de vider les rus du chemin de ronde avant leur curage l'été dernier.

Par le biais de cet article, les pompiers de Turny tiennent à remercier l'ensemble de la population pour l'accueil et les dons offerts à l'occasion de la distribution des calendriers.

Les pompiers de Turny.

Un petit rappel à chacun :

Pour appeler les pompiers : le 18 ou le 112 à partir d'un téléphone portable (le 112 est le numéro d'appel d'urgence européen).

Vous pouvez les appeler en cas de feu, d'explosion, de fuite de gaz, d'inondation, d'accident de toute nature, ...

Dans tous les cas, GARDEZ VOTRE SANG FROID ! une annonce calme, claire et complète garantit la rapidité des secours.

Quand vous appelez, vous devez donner les renseignements suivants :

- la nature du sinistre (feu, accident de la route, ...)
- le lieu : Commune, lieu-dit, rue, N°, étage et porte éventuellement. Pour les routes, précisez la dénomination (RN77, D220, ...), et pour les routes à double chaussée ou les autoroutes, indiquez le sens de circulation (ex : Paris – Province).
- le nombre approximatif de victimes et leur état (consciente, saignement, ...)
- dans le cas d'un incendie, précisez la nature du bâtiment (habitation, industrie, ...), le nombre d'étage, les difficultés d'accès, ...
- si possible, restez sur place pour guider les secours
- donner le numéro où l'on peut vous joindre si nécessaire et surtout ...

NE RACCROCHEZ JAMAIS LE PREMIER APRES AVOIR DONNE LES ELEMENTS D'INFORMATION !

CHRISTELLE, POMPIER À TURNY

Depuis février, le Centre de Première Intervention de Turny compte dans ses pompiers volontaires une femme. Elle a accepté de répondre à nos questions .

- Peux-tu nous parler de tes motivations?

Outre les interventions qui nous incombent, je pense que je peux mettre ma propre sensibilité au service des personnes sinistrées, souvent «perdues» face à la perte de leurs biens. Je désire me mettre au service des gens, de la population.

- Comment allies-tu ton engagement et ta vie de mère de famille, qu'en pensent tes enfants?

Dès que mes voisins ont eu connaissance de mon choix, ils se sont spontanément portés volontaires pour garder mes enfants, en cas de nécessité, si je dois partir en intervention.

Mes enfants étaient un peu inquiets au début, maman serait un peu moins à la maison,

mais maintenant ils sont très fiers!

- Quel accueil t'ont réservé nos pompiers de Turny?

Excellent! Nous avons appris à nous connaître en développant des objectifs communs lors des différentes manifestations de 2003

- Quelles sont les conditions à remplir pour être pompier volontaire?

Avoir au minimum 16ans, être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours, subir un bilan médical auprès du médecin référent des pompiers, et surtout avoir un minimum de disponibilité. Actuellement il reste des places à pourvoir suite à des démissions...

- et bien merci de t'être prêtée à cet interrogatoire, l'appel est donc lancé!

CJ



TURNY À LA RECHERCHE DE SON PASSÉ

Projet d'école à Linant... suite

Revenons sur l'enquête ouverte le 7 mai 1886 à la mairie de Turny à l'effet de « recevoir pendant trois jours consécutifs les déclarations ou observations des habitants de cette commune sur le projet de construction et d'édification d'une école mixte au hameau de Linant »

Le premier déclarant, des Maraults, se dit « opposé à l'acquisition du terrain attendu :

- 1) qu'il est trop bas et malsain
- 2) que le prix est trop élevé, que le vendeur a lui-même acquis dans la propriété à un prix bien inférieur
- 3) qu'il n'y a pas la distance voulue selon la loi pour établir une école à Linant, destinée à desservir les deux hameaux. Vu l'insuffisance d'argent il serait préférable de confectionner le chemin de Turny à Courchamp lieu-dit Le Matrois qui desservirait les communications agricoles et faciliterait les enfants de Courchamp pour se rendre à l'école de Turny. »

Se sont présentés quatre autres habitants qui ont déclaré : « s'y opposer pour les mêmes raisons que le précédent ». Aucun avis favorable n'a été recueilli. Et le commissaire enquêteur de conclure : « Attendu qu'il est cinq heures du soir et qu'il ne se présente aucun déclarant, nous avons clos la séance et renvoyé la suite de l'enquête à demain trois heures de l'après-midi. »

« Le lendemain 8 mai à trois heures de l'après-midi, nous commissaire-enquêteur procédant ensuite de notre renvoi d'hier, nous avons repris la continuation de notre renvoi d'hier, nous avons repris la continuation de nos opérations, à la mairie de Turny. »

18 opposants se manifestent. Le seul argument supplémentaire relevé : « Il y a lieu de croire que si l'école mixte de Linant a lieu, elle détruit le poste d'adjointe de l'école laïque de Turny au profit de l'école congréganiste. »

Deux avis favorables sont notés. L'un très détaillé défend des idées nouvelles sur l'intérêt d'une école à Linant : « Un établissement d'instruction dans ce hameau rendra de grands services aux enfants de Courchamp qui sont obligés de parcourir 6 kilomètres aller et retour pour se rendre au chef-lieu. On parle de certains chemins de traverse à confectionner pour abréger les distances entre Courchamp et Turny. Ignore-t-on ou feint-on d'ignorer que présentement ce chemin est complètement impraticable même pour les chevaux pendant six mois de l'année. A moins de creuser un tunnel dans la montagne on n'arrivera jamais, si on veut faire une route avec pente régulière à abréger de dix pas. Et puis ce chemin aurait en plus de la route ordinaire le grave inconvénient d'être établi dans la plaine à côté d'une montagne. Ne rencontrant personne pour être protégés en cas d'accident, ces pauvres petits enfants de six à dix et onze ans ne verraient pas même un cantonnier pour déblayer la neige à 7 heures du matin. Et puis les contrariants disent qu'il y a insuffisance d'argent. Mais à ce compte là l'établissement d'un chemin coûterait une quarantaine de mille francs, serait écrasant pour la commune par conséquent renvoyé aux calendes grecques. Une école

Linant, mais c'est la réalisation même du programme gouvernemental dit que des écoles de hameaux seront pour répondre à la loi d'obligation. Les habitants de Turny ne pouvant faire autrement, subitement pris de tendresse pour nos enfants s'exclament que nous choisissons un terrain trop bas, trop malsain - grand merci Messieurs de cette exquise attention - c'est plutôt parce que vous désiriez ardemment que nous ne fussions pas autorisés à fonder une école. Les ancêtres du déclarant ont vécu jusqu'à 82 ans et demeuraient à côté du terrain dont il s'agit. Quand au prix que l'on dit trop élevé, le soussigné a vendu un terrain contigu à ce terrain le même prix dans les premiers jours d'Avril de la présente année. Une souscription est faite, elle s'élève à 2 000 francs environ, le soussigné croit que c'est une offrande qui n'est pas à dédaigner pour réaliser le principe de l'obligation. »

Un autre défenseur s'exprime ainsi : « Le terrain soumis à l'enquête ou la municipalité a projeté d'établir l'école est le plus bel emplacement à bâtir qu'il y ait dans cette localité, son éloignement de toute autre habitation est une garantie de salubrité, en effet l'école projetée devant recevoir les rayons du soleil du lever et du coucher, l'air et la lumière ne manqueront pas aux enfants. Cette école rendra les plus grands services aux habitants de Linant et de Courchamp. Avec des hivers comme celui qui vient de finir, c'est à peine si dans l'ensemble les enfants peuvent fréquenter les écoles de Turny un jour sur deux. A cause de la distance, mon fils de 10 ans, par les temps d'hiver et de neige a manqué environ 20 jours d'école. Si l'on multipliait le nombre des enfants de Linant et de Courchamp en âge de scolarité par le nombre de jours où ils n'ont pas pu aller à l'école, cet hiver, on arriverait à un chiffre incroyable peut-être 1 000 journées d'école perdues. »

Un autre : « Ma fille était faible de constitution, par conséquent ne pouvait aller à l'école qu'à la belle saison. » C'était donc un grand préjudice pour son instruction première puis arrivée à douze ans, vu sa faiblesse, il se vit obligé pour qu'elle puisse suivre encore les cours de la mettre en pension chez l'institutrice pendant 6 mois à raison de 40 francs par mois. Si une école eut été établie à Linant, il n'aurait pas eu à s'imposer un tel sacrifice.

A suivre...



*Mo par nous Maire de Turny
Turny le 6 Avril 1886
L. Heuvel
A. Paullier*